

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 13 février 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 20 février 2023

MUSÉES - MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA ROCHELLE TOURISME ET ÉVÈNEMENTS

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Christelle CHASSAGNE à Dominique SIX, Clément COHEN à Annick BAMBERGER, Olivier D'ARAUJO à François BONNET, Thibault HEBRARD à Aurore NADAL, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Eric PERSAIS à Christian BREMAUD, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Claire RICHECOEUR à Jean-Pierre DIGET, Agnès RONDEAU à Thierry DEVAUTOUR, Florence VILLES à Nicolas ROBIN.

Titulaire absente suppléée :

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD.

Titulaires absents :

Gérard EPOULET, Guillaume JUIN, Alain LIAIGRE, Lucy MOREAU, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY.

Titulaire absent excusé :

Marcel MOINARD.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 20 FÉVRIER 2023

MUSÉES - MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA ROCHELLE TOURISME ET ÉVÈNEMENTS

Monsieur **Alain CHAUFFIER**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

L'Office de Tourisme de La Rochelle commercialise un pass individuel dématérialisé, intitulé La Rochelle Ocean Pass. Celui-ci permet au visiteur de découvrir les sites touristiques à un prix avantageux (prix de vente notifié en début de saison, une fois validé l'ensemble des conventions et des tarifs de refacturation afférents). Vendu en ligne ainsi qu'à l'Office de Tourisme de La Rochelle, il est valide pour une durée déterminée (48h, 72h et 7 jours) et combine à la fois une offre de mobilité et l'accès à des sites touristiques incontournables sur l'Agglomération de La Rochelle et les territoires environnants. A ce jour, sur le territoire niortais, seule une activité proposée par un batelier (embarcadère) est référencée. Afin d'étoffer cette offre qui rencontre un certain succès, et en cohérence avec les travaux du pôle métropolitain, il est proposé d'ajouter les musées Bernard d'Agesci et du Donjon au dispositif. Cette démarche a pour objectif de capter les publics en séjour à La Rochelle, dans une perspective de rayonnement des flux touristiques jusque dans le Niortais.

Pour être partenaire du pass touristique proposé par l'Office de Tourisme de La Rochelle, il convient de s'engager, sur une période définie, à accueillir les utilisateurs et à respecter les bases tarifaires évoquées dans la convention prévue à cet effet. Il est proposé que cette convention soit conclue à titre expérimental, pour une durée d'un an, conduisant à une évaluation du dispositif mis en place (pertinence, efficacité, efficience et rentabilité économique). La gestion du pass s'appuie sur une plateforme numérique de services, la société Otipass. La Rochelle Tourisme et Evénements prend en charge l'ensemble des dépenses liées au La Rochelle Ocean Pass. Elle encaisse les recettes liées aux ventes et effectue le reversement aux sites partenaires au réel consommé ou au forfait, selon les modalités définies avec eux.

Pour l'année 2023, les deux sites ci-dessous s'engagent à facturer l'entrée au tarif de :

- Musée Bernard d'Agesci :

Adulte : 3 € TTC au lieu de 5 € TTC

Enfant : gratuit - 25 ans

- Musée du Donjon :

Adulte : 3 € TTC au lieu de 5 € TTC

Enfant : gratuit - 25 ans

Une communication liée au dispositif est assurée par La Rochelle Tourisme et Evénements (site internet, application dédiée, flyers, mini-brochures, présentoirs, affiches, etc.) Un reporting annuel de la distribution est établi par La Rochelle Tourisme et Evénements. Lorsque La Rochelle Tourisme et Evénements indique en début de mois l'état des entrées au partenaire, celui-ci lui adresse en retour une facture correspondant au réel des titres vendus (le règlement par La Rochelle Tourisme et Evénements intervient à 30 jours fin de mois).

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la convention de partenariat Pass touristique avec La Rochelle Tourisme et Evénements.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Alain CHAUFFIER

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué